



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

Le 17 octobre 2023



**COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE PNR MONTAGNE BASQUE
07 SEPTEMBRE 2023, SAINT JEAN LE VIEUX**

MEMBRES DU COMITE DE PILOTAGE PRESENTS :

- **M. Alain DUBOIS**, Fédération des AFP GP,
- **M. Andde SAINTE MARIE**, Conseiller régional sur la montagne, le pastoralisme et le patrimoine naturel (Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine),
- **M. Daniel OLCOMENDY**, Vice-Président au tourisme durable (CAPB),
- **M. Fabrice ROSAY**, Sous-préfet de Bayonne,
- **M. Henry INCHAUSPE**, Président de la Commission Syndicale du Pays de Cize,
- **M. Hervé DAMESTOY**, élu représentant du Pôle territorial Pays de Hasparren (CAPB),
- **M. Jacques BARREIX**, Président de la Commission syndicale du Pays de Soule et Vice-président de l'association des Commissions Syndicales du Pays Basque (EHMEB),
- **M. Jean Christophe ARRAYET**, Vice-Président de la Commission Syndicale du Pays de Soule,
- **M. Jean-Baptiste LABORDE**, Conseiller délégué à la Montagne (CAPB) et Président du Comité de pilotage PNR Montagne Basque,
- **M. Jean-Michel ANCHORDOQUY**, Fédération des AFP GP,
- **M. Jean-Pierre MIRANDE** Conseiller départemental à la montagne (CD64),
- **M. Martin ARHANCET**, élu représentant du Pôle territorial Soule-Xiberoa (CAPB),
- **M. Michel BIDART**, Président de la Commission Syndicale de la vallée de Baigorri et Président de l'association des Commissions Syndicales du Pays Basque (EHMEB),
- **M. Peio BACHO**, Elu à la Commission Syndicale de la Vallée de l'Oztibarre,
- **M. Pierre ETCHEBER**, élu représentant du Pôle territorial Amikuze (CAPB),
- **M. Sébastien IHIDOY**, élu représentant du Pôle territorial Garazi Baigorri (CAPB),
- **M. Thomas BUNEL**, Commissaire adjoint au Massif des Pyrénées,
- **M. Xemartin AUCHOBERRY**, Fédération des AFP GP 64,
- **Mme Cécile CROUSPEYRE**, Représentante du Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB).
- **Mme Françoise PITRAU**, Fédération des AFP GP,

TECHNICIENS :

- **M. David TOURREUIL**, Directeur de la Commission Syndicale du Pays de Cize,
- **M. Eric JAUBERT**, Chef de projet au pôle Délégation à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (CRNA),
- **M. Patrice DELBANCUT**, Responsable adjoint de la mission développement durable (DREAL Nouvelle Aquitaine),
- **M. Philippe ARRETZ**, Directeur (CDPB)
- **M. Pierre-Emmanuel JASNOT**, Chargé de mission (SCoT Pays Basque Seignanx),
- **Mme. Joëlle TISLE**, DDTM 64,

EXCUSES :

- **M. Alain OCAFRAIN**, élu Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri,
- **M. Beñat INCHAUSPE**, élu Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri,
- **M. Benoit TAUZIN**, Vice-président de la Commission Syndicale du Pays de Soule,
- **M. Dominique POYDESSUS**, Vice-président de la Commission Syndicale de la vallée de l'Oztibarre,
- **M. Gabriel BELLEAU**, Président de la Commission Syndicale du Bois de Mixe,
- **M. Jean-Marie IPUTCHA**, élu représentant du Pôle territorial Errobi (CAPB),
- **M. Laurent INCHAUSPE**, élu représentant du Pôle territorial Garazi Baigorri (CAPB),
- **M. Michel OCAFRAIN**, élu représentant du Pôle territorial Garazi Baigorri (CAPB),
- **M. Pascal GUECAIMBURU**, Vice-Président de la Commission Syndicale du Pays de Cize,
- **M. Patrick ETCHEGARAY**, élu représentant du Pôle territorial Iholdy-Oztibarre (CAPB),
- **M. Xabi ELGART**, élu SCoT Pays Basque Seignanx,
- **M. Xabi GARAT**, Président de la Commission Syndicale de la Vallée de l'Oztibarre,
- **Mme Delphine MERCADIER**, Commissaire au Massif des Pyrénées
- **Mme Isabelle PARGADE**, Vice-Présidente à l'agriculture et à l'alimentation (CAPB),
- **Mme Pauline POTIER**, Directrice départementale adjointe (DDTM64),
- **Mme Solange DEMARCQ EGUIGUREN**, Conseillère déléguée à la Protection et mise en valeur de l'environnement et des espaces naturels, préservation de la biodiversité, prévention des risques majeurs (CAPB),

INVITES :

- **Mme Marie-Ange THEBAUD**.

VOS INTERLOCUTEURS TECHNIQUES :

- **Mme Coralie ARTANO**, Chargée de mission (EHMEB),
- **Mme Geneviève BEHOTEGUY**, Chargée de mission PNR Montagne Basque (CAPB),
- **Mme Nathalie ELBE**, Mission Plan Montagne (CD64)
- **Mme Nathalie JAURY**, Chargée de mission (EHMEB),
- **Mme Xabina ITURBURUA**, Cheffe du service Montagne (CAPB),
- **M. Xavier STEFFAN**, Chargé de mission - Service Transition écologique et Territoires (CRNA).

ORDRE DU JOUR

- Création du syndicat mixte de préfiguration ;
- Elaboration de la Charte ;
- Questions diverses.

Le support de présentation du 07/09/2023 est joint à ce compte-rendu.

PROPOS INTRODUCTIFS

Ouverture de la séance par Battit LABORDE à 15h07, Président du Comité de pilotage PNR Montagne Basque.

Monsieur Battit LABORDE remercie les membres du Comité de pilotage de s'être mobilisés en nombre. Il remercie particulièrement Monsieur Fabrice ROSAY, Sous-préfet de Bayonne, de sa venue.

Un tour de table des membres présents est réalisé.

Rappel des éléments validés au précédent Comité de pilotage (25/04/2023) :

- Quel format pour le Syndicat mixte ouvert de préfiguration (SMOP) ?
 - o Les membres fondateurs (CAPB, 5 Commissions Syndicales, CD64 et CRNA) auront des voix délibératives au sein du Comité syndical (instance décisionnelle).
- Quelle représentation et quel poids de chaque structure ?
 - o Point à l'ordre du jour aujourd'hui.
- Quel équilibre budgétaire du SMOP entre les membres fondateurs ?
 - o Point à l'ordre du jour du prochain Comité de pilotage fixé en octobre 2023.

CREATION DU SYNDICAT MIXTE DE PREFIGURATION

Ces trois questions sont travaillées dans le cadre de l'élaboration des statuts du SMOP. Trois chapitres les composent :

- Titre 1 - Nature et objet du syndicat mixte
- Titre 2 - Fonctionnement du syndicat mixte
- Titre 3 - Dispositions financières et comptables

Certains articles sont présentés et soumis à validation à cette séance. Les articles non présentés sont soit en cours de travail ou commun à tous les syndicats mixtes, émanant du Code général des collectivités territoriales.

Titre 1 - Nature et objet du syndicat mixte

Article 1 : Constitution et dénomination	<u>Composition :</u> Région Nouvelle Aquitaine Département des Pyrénées Atlantiques Communauté d'Agglomération Pays Basque Commission Syndicale de la Vallée de Baigorri Commission Syndicale du Pays de Cize Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre Commission Syndicale du Pays de Soule Commission Syndicale du Bois de Mixe <u>Dénomination :</u> Syndicat mixte de préfiguration du PNR Montagne Basque
Article 2 : Membres associés <i>(rencontres en cours auprès des structures)</i>	Fédération 64 des Associations foncières pastorales (AFP) et groupements pastoraux GP) Schéma de cohérence territoriale (SCoT) Pays Basque Seignanx Conseil de Développement du Pays Basque (CDPB) Chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques Association Euskal Herriko Laborantza Ganbara (EHLG) Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA) Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Office Nationale de la Forêt (ONF) Centre régional de la propriété forestière (CRPF)

Le Comité de pilotage est composé aujourd'hui des représentants de :

- La CAPB,
- Des Commissions Syndicales
- Du CD64,
- Du CRNA,
- Du SCoT Pays Basque Seignanx,
- De la Fédération des AFP/GP 64,
- De l'Etat,
- Du Conseil de Développement.

Tous les membres du Copil ne se retrouveront donc pas dans le Comité syndical avec voix délibératives. Il est donc proposé au SCoT Pays Basque Seignanx, à la Fédération des AFP/GP 64 et au CDPB la qualification de « *membre associé* ». Cette proposition est élargie aux structures s'étant rapproché des élus porteurs de la démarche PNR et aux organismes professionnels qui sont en lien avec les économies agro-sylvo-pastorales.

Un membre associé participe aux échanges et débats en séance du Comité syndical, est convoqué selon le même courrier de convocation mais ne dispose pas de voix délibératives.

A ce jour, cette proposition a été validée par le SCoT Pays Basque Seignanx, le CDPB, l'association EHLG et le CRPF. Une réponse est en attente auprès de la Fédération des AFP/GP 64 et de la Chambre d'agriculture. Des rencontres sont à programmer auprès de la CCI, la CMA et l'ONF d'ici octobre.

Interventions/discussions :

Les représentants de la Fédération des AFP/GP du 64/40 auraient souhaité avoir des voix délibératives au même titre que les 5 syndicats de vallées. En voici les raisons :

- Eviter des situations de vide de représentation entre le syndicat de Baigorri et la côte sur la montagne. Par exemple, le Baigura compte 8 communes avec 4 000 hectares d'espaces pastoraux. Les AFP de Sare et GP de Mondarrain Artzamendi manquent. Mais aussi l'AFP de *La Madeleine* en Soule qui n'est pas rattachée au syndicat de Soule.
- Certes les élus sont présents dans le comité syndical en tant que maires, mais de moins en moins d'éleveurs composent ces conseils municipaux.

L'absence de voix délibératives est dommage même si elle peut être entendue.

En tant que futur membre associé du comité syndical, les représentants de la Fédération des AFP/GP souhaiteraient pouvoir nommer plusieurs suppléants pour s'assurer que le titulaire ou l'un des suppléants soit toujours présent. En effet, la représentation des AFP GP passe souvent par le monde agricole qui éprouve des difficultés à se libérer. Or, leur présence est essentielle dans les réunions de travail.

Le Président du copil apporte des réponses à la Fédération des AFP/GP et remercie ses représentants pour avoir accepté la proposition de devenir membre associé qui permet d'entamer le travail sur le projet PNR. Sur la question des voix délibératives, c'est effectivement d'abord une question juridique, les associations ne pouvant délibérer dans un SMOP. Il y a aussi des communes qui gèrent des massifs sans structuration. Les Commissions Syndicales sont présentes car ce sont elles qui portent le dossier PNR depuis le début.

D'autres structures auraient pu être appelées à être membres associés, par exemple l'Office du tourisme du Pays Basque (OTPB).

Effectivement, d'autres structures pourraient être légitimement membres associés et l'OTPB en particulier. Certains arguments ont motivé le choix de 9 structures membres associés proposées :

- La volonté des élus de rester dans un fonctionnement simple le temps de la préfiguration du PNR jusqu'à la fin du mandat,
- Le rôle du SMOP sur la rédaction de la Charte est de porter une action de préfiguration, la cohabitation des activités en montagne à laquelle l'OTPB est associée,
- Des groupes de travaux sur la rédaction de la charte seront organisés, l'OTPB fera partie de ces groupes,
- Les propositions faites sur cette phase de préfiguration du PNR Montagne n'augurent pas l'organisation future, une fois le label obtenu.

Article 3 : Objet et périmètre	111 communes conformément à l'arrêté préfectoral en date du 09 septembre 2019
Article 4 : Missions	Elaboration de la Charte + Guide des Bonnes Pratiques (action de préfiguration)
Article 5 : Siège (temporaire)	Commission Syndicale de la Vallée d'Oztibarre, Route départementale 933, 64120 Larceveau.

Interventions/discussions :

L'état du bâtiment du collège St Michel étant connu de tous, l'élu de la Commission syndicale de la Vallée de l'Oztibarre propose d'accueillir le siège du PNR dans les locaux de la Commission syndicale à Larceveau, temporairement, le temps de travaux de réhabilitation. Ancrer dans les statuts du SMOP un siège temporaire dans la vallée d'Oztibarre serait un signal positif tant pour les valléens que pour le projet du collège St Michel.

La proposition du siège temporaire n'appelle pas de commentaires de l'assemblée.

Titre 2 - Fonctionnement du Syndicat mixte

Le Comité syndical représente l'instance décisionnelle du SMOP. Il est proposé la représentation ci-dessous par membre fondateur. Cette représentation a été travaillée en Copil restreint et prend en compte les potentiels de mobilisation des élus et d'une représentation territoriale pour les 10 délégués de la CAPB (1 par pôle sur les 7 pôles concernés par la zone montagne + 3 délégués thématiques). Le collège territoire (CAPB+CS) présente une majorité à 54,02% des voix. Le Comité syndical sera donc composé de 23 délégués au total. Il est rappelé que pour chaque titulaire, 1 suppléant sera désigné.

	Nombre de délégués	Nombre de voix par délégués	Nombre total de voix	Part total des voix (%)
CRNA	2	20	40	22,99
CD64	2	20	40	22,99
CAPB	10	5	50	28,74
CS Cize	2	5	10	5,75
CS Soule	2	5	10	5,75
CS Baigorri	2	5	10	5,75
CS Ostabaret	2	5	10	5,75
CS Bois de Mixe	1	4	4	2,28
	23		174	100

Interventions/discussions :

Le périmètre de la Commission Syndicale du Bois de Mixe n'étant pas entièrement inclus dans le périmètre du PNR, elle désignera un seul délégué titulaire pour siéger au Comité syndical.

Battit LABORDE soumet cette proposition de représentation dans le Comité syndical au vote, elle est adoptée à l'unanimité.

Pour le Bureau syndical, il est proposé une représentation équitable et équilibrée entre les membres fondateurs (tableau ci-dessous) pour un total de 8 délégués :

	Nombre de délégués	Nombre de voix par délégués
CRNA	1	1
CD64	1	1
CAPB	1	1
CS Cize	1	1
CS Soule	1	1
CS Baigorri	1	1
CS Ostabaret	1	1
CS Bois de Mixe	1	1
	8	

Battit LABORDE soumet cette proposition de représentation dans le Bureau syndical au vote, elle est adoptée à l'unanimité.

Interventions/discussions :

Un règlement intérieur (qui précisera le fonctionnement du SMOP) sera travaillé dès lors que la représentation politique et les cotisations statutaires seront validés.

Chaque structure amenée à devenir membre du SMOP devra désigner au moment de la délibération d'adhésion les délégués (titulaires et suppléants) qui siégeront au comité syndical.

Le Conseil scientifique sera mis en place une fois le SMOP créé.

Interventions/discussions :

Les scientifiques qui feront partie du Conseil scientifique n'ont pas encore été identifiés. Sa construction se basera sur le benchmark dans les PNR réalisé par un stagiaire en 2020. L'équipe projet PNR (politique et technique) s'est dans un premier temps concentrée sur le volet opérationnel (groupes de spécialistes et SMOP). Dans un second temps, les profils des membres du Conseil scientifique (expert thématique, enseignant chercheur, universitaire, etc.) seront travaillés avec les élus tout comme leurs rôles. N'hésitez pas à communiquer des personnes ressources pour cette instance.

Calendrier

Le prochain Comité de pilotage sur le budget et les cotisations statutaires des membres sera reporté en octobre. Le calendrier est toujours réalisable pour obtenir l'arrêté de création du SMOP au premier trimestre 2024.

Interventions/discussions :

La région valide son engagement auprès du PNR Montagne Basque en prenant la délibération d'adhésion au SMOP le 11 décembre 2023.

ELABORATION DE LA CHARTE

1. Rappels : c'est quoi la Charte d'un PNR ?

La Charte, c'est :

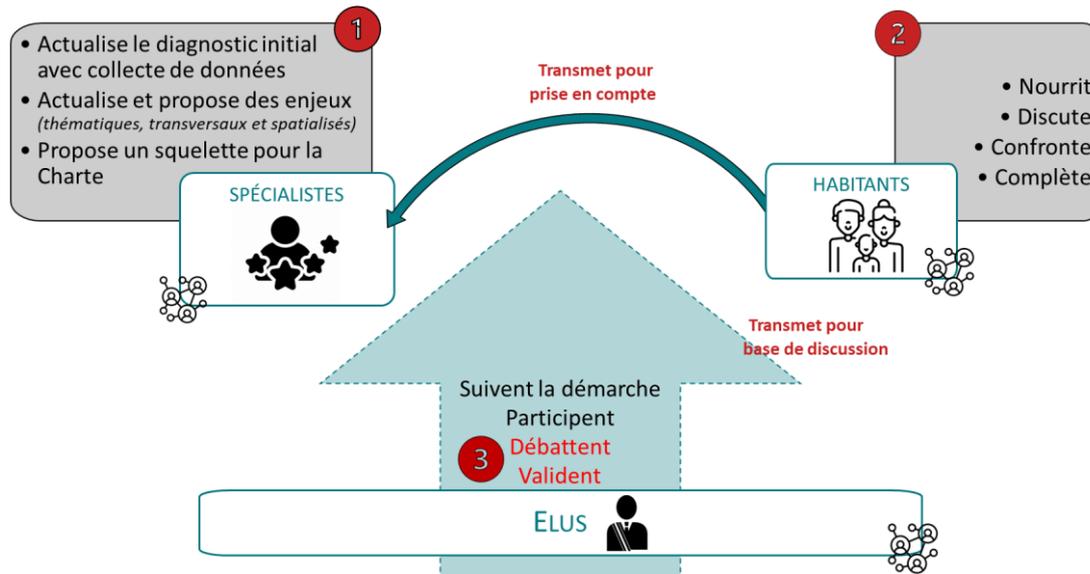
- Un projet que des femmes et des hommes choisissent,
- Un projet adapté au caractère unique de la Montagne Basque,
- Un projet construit par des temps de débats, de réflexions et d'échanges avec les acteurs du territoire,
- Un document qui prend la forme d'un contrat avec les membres qui en seront signataires et qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour et par son territoire pour une durée de 15 ans.

Pour y arriver il est nécessaire d'avoir une photo du territoire (diagnostic réalisé dans le cadre de l'étude d'opportunité en 2018 et qui sera actualisé en 2023) qui aboutit à des enjeux (thématiques et globaux). Ces enjeux seront ensuite déclinés dans une feuille de route opérationnelle d'une validité de 15 ans, en objectifs et actions.

2. Comment procéder ?

Quatre catégories/profils d'acteurs ont été identifiés pour contribuer à l'écriture de cette Charte :

- Les spécialistes qui disposent d'une expertise technique en lien avec les thématiques à traiter dans la Charte (agriculture, pastoralisme, forêt, tourisme, biodiversité, etc.),
- Les membres associés : Scot Pays Basque Seignanx, Fédération des AFP GP, CDPB, les Chambres consulaires, l'association EHLG, l'ONF et le CRPF,
- Les habitants,
- Les élus.



Proposition méthodologique

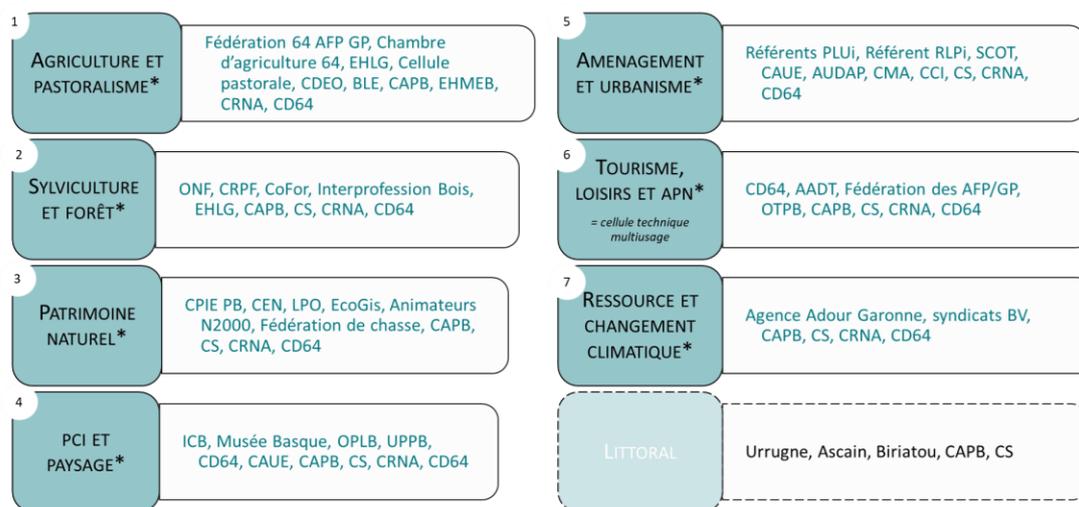
Temps 1 - le diagnostic et les enjeux :

1. Les élus coordonnent, suivent et participent au processus de concertation.
2. Les spécialistes actualisent le diagnostic et les enjeux (thématiques, transversaux et spatialisés).
3. Ce travail est la base de la discussion pour la concertation auprès des habitants.
4. La contribution des habitants est versée auprès des spécialistes qui l'emmagasinent et la prennent en compte.
5. Les élus valident les documents nécessaires à l'avancée de la mise en œuvre de la procédure de classement en PNR.

Temps 2 - le contenu de la Charte :

1. Les élus coordonnent, suivent et participent au processus de concertation.
2. Les spécialistes proposent un squelette de Charte sur la base des enjeux prioritaires identifiés avec les habitants et retenus par les élus.
3. Ce travail est la base de la discussion pour la concertation auprès des habitants afin d'identifier des actions.
4. La contribution des habitants est versée auprès des spécialistes qui l'emmagasinent et la prennent en compte.
5. Les élus approuvent la Charte par délibération.

Composition des groupes de spécialistes



*Services de l'Etat, membres du Copil

Interventions/discussions :

Des propositions de l'assemblée viennent compléter les structures qui intégreront les groupes de spécialistes : la Fédération de pêche, les lycées agricoles et les centres de formation, l'INSEE, l'INAO, la DRAAF, Migradour, l'observatoire du Changement Climatique pyrénéen, Forestpyr. Il est rappelé que les structures de ces groupes doivent disposer d'une expertise technique pour pouvoir fournir de la donnée afin d'actualiser le diagnostic et les enjeux.

Un travail spécifique sur la circulation des engins motorisés sera à prévoir dans le cadre de l'élaboration de la Charte.

La participation de l'Etat dépendra des disponibilités des services concernés et sera complétée par des notes d'enjeux pour alimenter les groupes de spécialistes.

Des thématiques non listées dans les groupes de spécialiste animent le débat : la qualité de l'air, l'écobuage, la qualité de l'eau, la biodiversité.

Le Président du comité de pilotage apporte quelques précisions. Ces thématiques sont traitées aussi avec le changement climatique qui est dans toutes les politiques publiques et compétences de la CAPB, comme en témoigne la création récente du Secrétariat Général à la transition énergétique et planification écologique.

Battit LABORDE soumet la composition des groupes de spécialistes au vote, elle est adoptée à l'unanimité.

Mise en œuvre et calendrier pour les groupes de spécialistes

Toutes les structures des groupes seront réunies une première fois courant la deuxième quinzaine d'octobre pour une présentation collective sur le PNR, les attendus, etc. Les groupes seront ensuite animés par un binôme CAPB/ Commission Syndicale. De novembre à janvier 2024, les groupes répondront au cahier des charges qui leur aura été présenté en octobre. En Février, un dernier temps collectifs permettra d'assurer des échanges et de la transversalité dans les compléments du diagnostic et l'actualisation des enjeux entre tous.

La mise en partage des éléments issus des groupes de spécialistes auprès des habitants se profilent au printemps 2024.

Interventions/discussions :

Il sera important de bien communiquer auprès des 111 communes et des habitants sur le PNR pour bien faire comprendre ce que c'est, et particulièrement auprès des jeunes.

Les acteurs du territoire comprennent les habitants mais aussi des professionnels. Leur dédier un temps spécifique sera peut-être à prévoir. La méthodologie de concertation auprès du grand public est en cours d'élaboration en tenant compte des moyens disponibles.

Avec la démarche Pays Basque 2040, portée par le CDPB, il serait pertinent de travailler conjointement.

Battit LABORDE clôture la séance. Elle est levée à 16h32.

PROCHAINES DATES

Comité de pilotage PNR Montagne Basque :

- Mardi 31 octobre 2023 à la salle communale de Saint Just Ibarre à 10h, l'ordre du jour sera précisé ultérieurement, accueil café dès 9h30